

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 650

15 mars 2008

SOMMAIRE

Accipiter EM	31163	Globus Capital Finance S.A.	31169
Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l.	31169	Grenchen Investment S.à r.l.	31172
A - Grand Prix	31170	Holden Luxembourg S.à r.l.	31185
Altrotech S.A.	31190	INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	31190
AR.DE.LUX Sàrl	31168	INM Luxembourg S.à r.l.	31199
Arno S.à r.l.	31169	Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl	31154
Art Consult S.A.	31192	Klei'Blad Constructions S.à r.l.	31179
Avenir s.à r.l.	31170	Koch Chemical Technology International S.à r.l.	31164
AV-Holding S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial	31163	Lakeshore Establishment	31170
Bakoua Invest S.A.	31178	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	31183
Betsafe S.A.	31162	Luxembourg Famous Star	31187
Bielle Private Equity S.A.	31186	Mond'Or S.A.	31180
Bioland S.A.	31184	My Tego S.à r.l.	31199
BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l.	31188	Nigricolis Company S.A.	31183
BVH Holding SPF	31177	Power Drink International S.A.	31164
Cabrillo Capital I S.à r.l.	31190	Power Drink International S.A.	31164
Carestel Motorway Services N.V. - Succur- sale de Luxembourg	31189	Property Investors Lux S.A.	31191
Delasource S.A.	31178	Rayca Finance S.A.	31186
Eastman Europe S.A.	31191	RMK Holdings S.A.	31171
Eastman Europe S.A.	31191	Seema II S.à r.l.	31180
EEC European Emissions Control S.à r.l.	31192	Socara S.A.	31191
Engelhorn S.A. Holding	31192	Socara S.A.	31192
Eurasia Beverages S.à r.l.	31199	Société Civile Immobilière LUXPRIM ...	31171
Euro-Plast S.A.	31171	Société d'Investissement EDF I S.à r.l. ...	31162
EV-Holding S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial	31163	Société Immobilière de l'III S.A.	31166
Facility-Trade S. à r.l.	31188	Socolux S.A.	31167
Fidicor S.A.	31183	Softness S.à r.l.	31189
Filo S.A.	31179	Soprolux Promotions S.A.	31168
Fleming Flagship Portfolio Fund	31185	Sport Management & Entertainment S.A.	31167
Fundamentum Asset Management S.A.	31189	Stibine Finances S.à r.l.	31184
		Vast Invest Holding SAH	31177

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.326.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the 29th of January.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GENERAL PARTNER LIMITED, a private company limited by shares, having its registered office in Exchequer Court, 33 St. Mary Axe, EC3A 8AA London, England, registered with the Companies Registrar for England and Wales under number 06362720, acting in its capacity as general partner to a limited partnership INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND L.P. with its registered office in Exchequer Court, 33 St. Mary Axe, EC3A 8AA London, England, registered with the Companies Registrar for England and Wales under number LP012487,

Here represented by Ms Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on the 29th January 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it forms:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*«société à responsabilité limitée»*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the *«Company»*), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the *«Law»*), as well as by the articles of association (hereafter the *«Articles»*), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING Sàrl.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (*gérant*) or in case of plurality of directors (*gérants*), by a decision of the board of directors (*conseil de gérance*).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 18,000.- (Eighteen Thousand Euros) represented by Eighteen Thousand (18,000) shares (*parts sociales*) of EUR 1.- (One Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (*société unipersonnelle*) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among

others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3. Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two directors (gérants).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11.00 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1. Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31th of December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND L.P., acting through its general partner INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GENERAL PARTNER LIMITED, prenamed	18,000	18,000	100%
Total	18,000	18,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 18,000.- (Eighteen Thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.850.-

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mr Mike Hughes, Vice President MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, born on February 21st 1972 in Quebec, Canada, residing at 9a, blvd Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - b. Mr David Moscato, Senior Vice President MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, born on February 12th 1976 in Marostica, Italy, residing at 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;
 - c. Mrs Phillipa White, Head of Structured Finance MAPLES FINANCE LIMITED, born on May 26th 1970 in Chichester, West Sussex, UK, residing at No. 1 The Grange, 284 Palm Heights Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands.
2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 29 janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GENERAL PARTNER LIMITED, une private company limited by shares, ayant son siège social à Exchequer Court, 33 St. Mary Axe, EC3A 8AA London, Angleterre, enregistrée auprès le registre des sociétés pour l'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 06362720 agissant en sa capacité de general partner pour une limited partnership INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND L.P., avec son siège social à Exchequer Court, 33 St. Mary Axe, EC3A 8AA London, Angleterre, enregistrée auprès le registre des sociétés pour l'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro LP012487.

Ci-après représenté par Mademoiselle Petra Mala, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé donnée le 29 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING Sàrl.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 18.000,- EUR (Dix-huit mille Euros) représenté par 18.000 (Dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (Un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1. Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1. Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2. Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND L.P., agissant par son general partner INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GENERAL PARTNER LIMITED, préqualifié	18.000	18.000	100%
Total	18.000	18.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 18.000,- EUR (Dix-huit mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.850,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Mike Hughes, Vice President MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, né le 21 février 1972 à Quebec, Canada, demeurant à 9a, blvd Joseph II, L-1840 Luxembourg;

b. Monsieur David Moscato, Senior Vice President MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, né le 12 février 1976 à Marostica, Italie, demeurant à 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;

c. Madame Phillipa White, Head of Structured Finance MAPLES FINANCE LIMITED, née le 26 mai 1970 à Chichester, West Sussex, UK, demeurant à No. 1 The Grange, 284 Palm Heights Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Les Iles Cayman.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, LAC/2008/5214. — Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008028846/208/432.

(080028821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Société d'Investissement EDF I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 100.738.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT EDF I S.à r.l. en date du 30 novembre 2007 la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008025704/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Betsafe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.390.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 14th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr Mikael Holmberg as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as auditor of the company;
4. To appoint Mr Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener;
5. To appoint Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Mikael Holmberg;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker;
7. To reelect Mr Andre Lavold as director of the Company until the next annual shareholders' meeting.

F. Finnegan, G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 14 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener;
5. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael Holmberg;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker;
7. De ré-élire M. Andre Lavold comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

F. Finnegan, G. Wecker.

Référence de publication: 2008026457/1369/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09765. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

EV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.778.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50258 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008026055/211/12.

(080025760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.779.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008026056/211/12.

(080025754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Accipiter EM, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.995.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2007 que:

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés comme suit et prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007:

* M. Martin Bowen, né le 1^{er} août 1947 à Londres (Angleterre), ayant son adresse 7, Ebbsgrove, Loughton, Milton Keynes, MK5 8BD, Angleterre;

* Mme Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

* M. Daniel Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social Abbott Building, P.O. Box 3186, Main Street Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007;

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises, VAN GEET DERICK & Co, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.376, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibéra sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCIPITER EM S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008026785/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Power Drink International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.305.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026326/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2008, réf. DSO-CN00017. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080026664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Power Drink International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026327/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2008, réf. DSO-CN00018. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080026667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.199.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 93.554.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of January.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

KOCH CT EUROPE INVESTMENTS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at CRAWFORD ADMINISTRATION SERVICES LTD., Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, registered under number 40547, here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established on 14 January 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.554 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, of May 14, 2003, published in the Mémorial C n° 632 of June 11, 2003, the articles of association of which have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 31 August 2007, published in the Mémorial C n° 2812 of December 5, 2007.

II. The sole shareholder resolves to restate article 14 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

« **Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le vingt-deux du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KOCH CT EUROPE INVESTMENTS, L.P., un «limited partnership» établi et existant sous les lois des Bermudes, avec siège social à CRAWFORD ADMINISTRATION SERVICES LTD., Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40547, ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.554 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg le 14 mai 2003, publié au Mémorial C n ° 632 du 11 juin 2003, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 31 août 2007, publié au Mémorial C n ° 2812 du 5 décembre 2007.

II. L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de rembourser un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3278. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027697/211/138.

(080028181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Société Immobilière de l'III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 23.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026331/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00743. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPORT MANAGEMENT & ENTERTAINMENT S.A., ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.340, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 795 du 29 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation LAC/2008/4795. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027708/211/41.

(080028118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 6.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026332/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00746. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

AR.DE.LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 45.929.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Josette Arendt, femme au foyer, née à Luxembourg, le 14 mars 1957, demeurant à L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich,

agissant comme associée unique et détentrice de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée AR.DE.LUX Sàrl, avec siège à L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich., (RC B No 45.929) constituée sous la dénomination de APRUZZESE LUXEMBOURG, S.A. suivant acte notarié du 22 novembre 1993, publié au Mémorial C No 66 du 15 février 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 mai 2005, publié au Mémorial C No 1178 du 16 juin 2006.

Laquelle comparante a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Josette Arendt, préqualifiée cède par les présentes mille parts sociales à Monsieur Anthony Nobile; gérant, né à Liège, le 20 avril 1971, demeurant à B-Liège, 2, bvd. Montefiore, lequel accepte.

Le prix desdites parts est payable au plus tard, le 31 décembre 2017 en conformité d'un arrangement convenu entre les 2 associés.

Ladite cession de parts est ratifiée pour autant que de besoin par le gérant, Monsieur Anthony Nobile, préqualifié.

Suite à cet acte, l'article 5 alinéa 2 aura la teneur suivante:

Le capital social est souscrit comme suit:

	Parts
- Madame Josette Arendt, préqualifiée,	1.000
- Monsieur Antony Nobile, préqualifié,	1.000
Total	2.000

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euro (€ 840,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Arendt, A. Nobile, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 2008. Relation: EAC/2008/1667. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 février 2008.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008027775/207/41.

(080028309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Soprolux Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 38.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008026333/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00749. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Agence Immobilière Claude Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGENCE IMMOBILIERE CLAUDE MICHELS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008026334/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00753. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Globus Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.084.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 30 janvier 2008

- La démission de M. Russell Perchard a été acceptée avec effet au 21 décembre 2007.
- La démission de M. Pascal Leclerc a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008.
- M. Brian McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), de résidence professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 21 décembre 2007 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013 (en remplacement de M. Pascal Leclerc, démissionnaire)
- Mme Stéphanie Leclerc employée privée, née le 8 février 1976 à Mont-Saint-Martin (France), de résidence professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été nommée administrateur de la société avec effet au 14 janvier 2008 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013 (en remplacement de M. Russell Perchard, démissionnaire).

Conseil d'administration:

- Monsieur Brian McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), administrateur.
- Madame Stéphanie Leclerc, employée privé, né le 4 février 1976 à Mont-Saint-Martin (France), administrateur.
- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France), administrateur.

Pour GLOBUS CAPITAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027271/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Arno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 20.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARNO SARL

Signature

Référence de publication: 2008026335/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06502. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Avenir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 17.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVENIR SARL

Signature

Référence de publication: 2008026336/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Lakeshore Establishment, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.054.

CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique
qui a eu lieu à Luxembourg le 12 décembre 2007*

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, MERCURIA SERVICES une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.840.

Troisième résolution

Les avoirs restants, capital et compte courant associé de la Société seront remis à l'associé unique après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Pour LAKESHORE ESTABLISHMENT Srl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027871/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

A - Grand Prix, Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A - GRAND PRIX

Signature

Référence de publication: 2008026337/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06498. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Société Civile Immobilière LUXPRIM, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 2.392.

—
Extrait des résolutions des associés du 27 décembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026341/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Euro-Plast S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 39.870.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007 à pris les résolutions suivantes:

Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme EURO-PLAST S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Maintien des documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de ce jour à F-57130 Jouy-aux-Arches, 4, rue des Lilas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 janvier 2008.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2008026385/222/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.666.

—
Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 décembre 2007 à 09.00 heures: que l'Assemblée a ratifié ex-post des décisions prises antérieurement n'ayant pas fait l'objet d'un procès-verbal, à savoir:

- la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avenue Charles de Gaulle, 2, L-1653 Luxembourg, a en date du 13 janvier 2003 été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de CONVER TREUHAND A.G., Muhlebachstrasse, 38, CH-8008. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- qu'à l'expiration de son mandat en date du 26 septembre 2005, le mandat d'Administrateur d'AMSAM MANAGEMENT LIMITED, Wickhams Cay Road Town, P.O. 649, Tortola, British Virgin Islands, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

- qu'à l'expiration de leurs mandats en date du 2 mai 2006, les mandats d'Administrateurs d'EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED et LAFONT HOLDINGS LIMITED, Wickhams Cay Road Town, P.O. 649, Tortola, British Virgin Islands ont été prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008026779/307/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Grenchen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.301.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of January.

Before Maître Paul Decker notary residing at Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (RCS Luxembourg N ° B 116.983)

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney dated January 17th, 2008.

Said proxy after ne varietur signature by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, through its mandatory, has incorporated a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRENCHEIN INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twenty two thousand swiss francs (22,000.- CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty four swiss francs (44.- CHF) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, DEWNOS INVESTMENTS S.A., prenamed declares to subscribe all the five hundred shares representing the whole capital

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty two thousand swiss francs (22,000.- CHF) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mrs. Geraldine Schmit, company director, born on November 12 1969 in Messancy (Belgium) with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

b) Mr. José Correia, company director, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), residing professionally at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (RCS Luxembourg N ° B 116.983)

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2008.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses

valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GRENCHEN INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt deux mille francs suisses (22.000,- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante quatre francs suisses (44,- CHF) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante DEWNOS INVESTMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts représentant l'intégralité du capital.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt deux mille francs suisses (22.000,- CHF) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- EUR.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Géraldine Schmit, gérante de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) Monsieur José Correia, gérant de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3113. — Reçu 68,14 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008027733/206/249.

(080028180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Vast Invest Holding SAH, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 81.378.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2008, LAC / 2008 / 1237, que la clôture de la société anonyme holding VAST INVEST HOLDING SAH, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie,

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008026386/227/18.

(080026571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

BVH Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 134.136.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme BVH HOLDING SPF, avec siège social à L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus,

L'assemblée générale, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale révoque avec effet immédiat:

- Messieurs Philippe Boucherie - Vitel, Claude Antoine Blaizat, Michel Hege, et Pierre Gourmelen de leurs fonctions d'administrateurs,

- Mr Michel Hege, de ses fonctions de Président du Conseil

- Monsieur Philippe Boucherie - Vitel, de ses fonctions de Vice-Président du Conseil.

- Madame Hélène Hege de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- en remplacement des administrateurs révoqués des administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Denis Hege, administrateur de sociétés, né à Wissembourg, le 4 décembre 1962, demeurant à F-67160 Steinseltz, 114, Schafsbusch

- Madame Myriam Hege, mère au foyer, née à Wissembourg le 16 janvier 1963, demeurant à F-67160 Steinseltz, 114, Schafsbusch

- Madame Dora Hege, administratrice de société, née à Wissembourg le 22 mai 1986, demeurant à F-88380 Arches, 20, rue du Levrage.

Monsieur Denis Hege, préqualifié est nommé Président du Conseil et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

- en remplacement du commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Michel Hege, administrateur de sociétés, demeurant à F-67160 Steinseltz-Wissembourg, 116, Schafsbusch.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027522/206/36.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Bakoua Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.263.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 7th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr Mikael Holmberg as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as auditor of the company;
4. To appoint Mr Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener;
5. To appoint Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Mikael Holmberg;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker.

F. Finnegan, G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener;
5. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael Holmberg;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker;

F. Finnegan, G. Wecker.

Référence de publication: 2008026456/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09751. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Delasource S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 116.800.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 janvier 2008 que:

- 1) Décision a été prise de révoquer le mandat comme commissaire aux comptes la société IAS CONSULTING LIMITED, ayant son siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume-Uni.
- 2) Décision a été prise de nommer en remplacement du commissaire aux comptes la Société B.S. CONSULTING SA, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, pour un mandat de six ans, venant à expiration lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026787/1933/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN02975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Klei'Blad Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 86.659.

—
Cession de parts sociales

Entre:

1. Mr Beidler Jean-Marie demeurant à 18, rue de la Ferme, L-3235 Bettembourg, ci-après appelé «le vendeur», d'une part, et

2. Mr Bonaria Aurelio demeurant à 91, rue du Canal, L-4051 Esch/Alzette, ci-après appelé «l'acheteur», et
il a été exposé et convenu ce qui suit:

Cession de parts

Par les présentes, le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à l'acheteur Mr Bonaria Aurelio, qui accepte, la pleine propriété de 42 (quarante-deux) actions lui appartenant dans la société KLEI'BLAD CONSTRUCTIONS SARL, dont le siège social est établi à L-4344 Esch/Alzette 39, rue St Vincent, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RC B 86.659.

Propriété - Jouissance

L'acheteur sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux actions lui cédées.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date.

Prix - Modalités de paiement

La présente cession est consentie par les vendeurs et acceptée par les acheteurs moyennant le prix de 1,- € (un euro) par action cédée, lequel prix de 42,- € (quarante-deux) a été payé comptant, séance tenante, par l'acheteur au vendeur qui lui donne par la présente bonne et valable quittance,

Déclarations générales

1) Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs activités, professions ou fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou de déconfiture,

2) Le cédant déclare:

- qu'il n'existe dans son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des actions cédées, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement;

- et que la société dont les actions sont présentement cédées, n'est pas mise en liquidation, n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable ou de liquidation judiciaire.

La prédite cession est valable à partir du moment où elle a été signifiée à la société dans les formes prévues par la loi.

Fait à Esch/Alzette, le 4 février 2003, en autant d'exemplaires que de parties.

Mr A. Bonaria / Mr J.-M. Beidler

L'acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2008026458/725/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008027688/236/11.

(080027485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Mond'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.466.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 janvier 2008 que:

1) Décision a été prise de révoquer le mandat du commissaire aux comptes la société IAS CONSULTING LIMITED, ayant son siège social à Lincoln LN11XG, 15, Newland, Royaume-Uni.

2) Décision a été prise de nommer en remplacement comme commissaire aux comptes la Société B.S. CONSULTING SA, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, pour un mandat de six ans, venant à expiration lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026788/1933/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN02976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

—
In the year two thousand seven, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEEMA S. à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

(the «Shareholder»),

here represented by Mr. Laurent Schummer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2007.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of SEEMA II S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, not yet registered at the Luxembourg Trade and Companies Register incorporated pursuant to a deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2007, not published yet, whose articles of association have not yet been amended (the «Company»).

II. The corporate capital of the Company is set at ninety-nine thousand nine hundred Norwegian Kroner (NOK 99,900.-) represented by ninety-nine thousand nine hundred Ordinary shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Increase of the corporate capital of the Company by an amount of seven million nine hundred thousand one hundred Norwegian Kroner (NOK 7,900,100.-) following the conversion of yield free convertible preferred equity certificates;

2 Acceptance and allotment of the subscription of newly issued shares;

3 Amendment of Article 5 to reflect the share capital increase;

4 Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of seven million nine hundred thousand one hundred Norwegian Kroner (NOK 7,900,100.-) to raise it from its present amount of ninety-nine thousand nine hundred Norwegian Kroner (NOK 99,900.-) to eight million Norwegian Kroner (NOK 8,000,000.-) by the issuance of seven million nine hundred thousand one hundred (7,900,100) new Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each following the conversion by their holder of yield free convertible preferred equity certificates issued by the Company on 18 December 2007 (the «YFCPECs»).

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe to seven million nine hundred thousand one hundred (7,900,100) ordinary shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each, following the conversion of seven million nine hundred thousand one hundred (7,900,100) YFCPECs with an aggregate nominal value of seven million nine hundred thousand one hundred Norwegian Kroner (NOK 7,900,100.-), issued by the Company on 18 December 2007.

The Shareholder further stated that the YFCPECs are exchanged and converted in accordance with clause 5.3. of the terms and conditions which govern the YFCPECs issued pursuant to the YFCPECs subscription agreement entered into between the Company and the Shareholder on 18 December 2007 (the «YFCPECs Subscription Agreement») and which are annexed to the YFCPECs Subscription Agreement as Schedule B (the «Terms and Conditions»). A copy of the YFCPECs Subscription Agreement and the Terms and Conditions has been submitted to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article, paragraph 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

« **Art. 5. paragraph 1.** The issued capital of the Company is set at eight million Norwegian Kroner (NOK 8,000,000.-) divided into eight million Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each (collectively the «Ordinary Shares»).»

Expenses

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 984,352.46 (exchange rate (median price) on December 18th, 2007: NOK 1.- = EUR 0.1246).

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twelve thousand euro (EUR 12,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SEEMA S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé, représenté selon les modalités prévues ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L' Associé est l'associé unique de SEEMA II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007, pas encore publié, et dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt dix neuf mille neuf cent Couronnes Norvégiennes (NOK 99.900,-) représenté par quatre-vingt dix neuf mille neuf cent (99.900) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de une Couronne Norvégienne (1,- NOK) chacune.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept million neuf mille cent Couronnes Norvégiennes (NOK 7.900.100,-) suivant la conversion de certificats de capitaux convertibles sans intérêt;

2 Acceptation et répartition de la souscription des parts sociales nouvellement émises.

3 Modification de l'article 5 afin de refléter l'augmentation du capital social.

4 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept million neuf cent mille cent Couronnes Norvégiennes (NOK 7.900.100,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent Couronnes Norvégiennes (NOK 99.900,-) à huit million Couronnes Norvégiennes (NOK 8.000.000) par l'émission de sept million neuf cent mille cent (7.900.100) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de une Couronnes Norvégiennes (NOK 1,-) suivant la conversion par leur détenteur de certificats de capitaux convertibles préférentiels sans intérêt émis par la Société en date du 18 décembre 2007 («YFCPECs»).

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé a déclaré souscrire sept million neuf cent mille cent (7.900.100) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) suivant la conversion de sept million neuf cent mille cent (7.900.100) YFCPECs d'une valeur nominale totale d'une Couronne Norvégienne (1,- NOK), émis par la Société le 18 décembre 2007.

L'Associé a ensuite déclaré que les YFCPECs sont échangés et convertis conformément à l'article 5.3. des termes et conditions qui régissent les YFCPECs émis en vertu de du contrat de souscription de YFCPECs conclu entre la Société et les Souscripteurs en date du 18 décembre 2007 (le «Contrat de Souscription des YFCPECs») et qui figurent en annexe au Contrat de Souscription des YFCPECs sous le Schedule B (les «Termes et Conditions des YFCPECs»). Une copie du Contrat de Souscription des YFCPECs et des Termes et Conditions des YFCPECs, a été remise au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts lequel, afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. paragraphe 1^{er}** . Le capital émis de la Société est fixé à huit millions Couronnes Norvégiennes (NOK 8.000.000,-) répartis en huit million (8.000.000), Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) (collectivement désignées les «Parts Sociales Ordinaires»).»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 984.352,46 (taux de change (median price) du 18 décembre 2007: NOK 1,- = EUR 0,1246).

Les frais, dépenses, honoraires et charges payables par la Société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à douze mille euros (EUR 12.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur la demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43694. — Reçu 9.843,13 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027359/5770/140.

(080027611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026794/5770/12.

(080026709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Nigricolis Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.224.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 janvier 2008, que:

L'assemblée a accepté les démissions de Monsieur José Jumeaux et de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 16 novembre 2007.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

NIGRICOLIS COMPANY S.A.

F. Georges / E. Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026803/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fidicor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2008

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027503/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.743.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs en date du 18 décembre 2007

Docteur Franco Antonio Ronconi, né à Adria (Italie), le 21 septembre 1942, demeurant à CH-6576 Gerra Gambarogno (Suisse), 11, Via Cantonale, a été coopté comme administrateur C de la société en remplacement de Monsieur Paolo Maria Biotti, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOLAND S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008026807/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Stibine Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.850.

—
L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

la société anonyme LIM INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.849, constituée suivant acte reçu le 30 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 460 du 25 juin 1998;

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée,

agissant en qualité d'associé unique propriétaire de la totalité des mille (1.000) parts, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée STIBINE FINANCES, S.à r.l. (la« Société»), ayant son siège social à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63850, constituée suivant acte reçu le 31 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 25 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 6 mai 2004, publié au Mémorial C n°759 du 23 juillet 2004.

Lequel comparant, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaires de la société, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, Relation: LAC/2008/5351. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027696/211/35.

(080028168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Holden Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.911.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 septembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOLDEN LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A

Signatures

Référence de publication: 2008026808/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fleming Flagship Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.251.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2007

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur James B Broderick a démissionné en date du 1^{er} octobre 2006 de sa fonction d'Administrateur.

- Confirmation de l'élection de Monsieur Berndt May (résidant professionnellement au 8 Fuhrichgasse, Vienne A1010 Autriche), en date du 26 juillet 2007, co-opté le 1^{er} octobre 2006 par le Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2008.

- Il a été décidé de réélire, en date du 26 septembre 2007, Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer, Monsieur Berndt May et Madame Andrea Hazen en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2008.

Au 26 septembre 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)

- M. André Elvinger

- M. Pierre Jaans

- M. Jean Frijns

- M. Robert van der Meer

- Mme Andrea Hazen

- M. Berndt May

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

FLEMMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Référence de publication: 2008028034/13/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Rayca Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.239.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 janvier 2008, que:

- L'Assemblée accepte la nomination de Madame Liliane Boulanger, demeurant professionnellement au 8-10, bd Victor Jacobs, B-1040 Bruxelles, en tant qu'Administrateur-délégué, et ce, concomitamment à sa fonction d'Administrateur dont le mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

- L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Raymond Casteels, demeurant professionnellement au 8-10, bd Victor Jacobs, B-1040 Bruxelles, en tant qu'Administrateur-délégué, et ce concomitamment à sa fonction d'Administrateur dont le mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026810/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Bielle Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.401.

—
En l'an deux mille sept, le trente et un (31) du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BIELLE PRIVATE EQUITY S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 8 décembre 2000 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 2001 sous le numéro 501.

Les statuts ont été modifiés le 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 mars 2002, sous le numéro 492.

L'assemblée a été présidée par Madame Nora Festl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle représente l'actionnaire unique de la société, UNIHAGE HOLDING BV, ci-après désigné.

Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire, et Madame Nora Festl, précitée, a été désignée scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmenter le capital social de la Société de trente et un mille euros (31.000,- €) à cent mille euros (100.000,- €) par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, devant être souscrites par UNIHAGE HOLDING BV, une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à De Boelelaan, 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, inscrit dans le «Chamber of Commerce and Industries» d'Amsterdam sous le numéro 34210135, représentée par DUMA CORPORATE SERVICES B.V., ayant son siège social à De Boelelaan, 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas. Les six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvellement émises sont souscrites en contrepartie d'un apport en espèce de soixante-neuf mille euros (69.000,- €).

B. Modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.»

3. L'actionnaire unique de la Société représenté à l'assemblée par Madame Nora Festl, précitée, déclare en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de la réunion.

L'assemblée peut donc se tenir valablement sans avis de convocation.

III. Après délibération, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille Euros (69.000,- €),

afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à cent mille euros (100.000,- €),

par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces par l'actuel actionnaire.

Souscription

Alors est intervenue Madame Nora Festl, précitée,

en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, savoir la société UNIHAGE HOLDING BV, une société constituée suivant les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à De Boelelaan, 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas, inscrit dans le «Chamber of Commerce and Industries» d'Amsterdam sous le numéro 34210135,

en vertu de la susdite procuration du 28 décembre 2007,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé: de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de son capital social sont estimés à EUR 1.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Festl, J.P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/749. — Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026960/208/74.

(080026311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 septembre 2006

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG FAMOUS STAR

Signatures

Référence de publication: 2008027187/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02111. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Facility-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 118.977.

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe Hahn, site manager, né à Thionville, France, le 3 octobre 1970, demeurant à B-6860 Assenois-Leglise, 17, rue de la Gaume,

2. Monsieur Stéphane Mantovani, gérant de société, né le 15 février 1973 à Longeville-les-Metz, demeurant à F-57175 Gandrange.

Après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté et d'un contrat de cession su seing privé que les comparants possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée FACILITY TRADE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 118.977,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2030 du 28 octobre 2006,

et dont les comparants déclarent que les statuts n'ont pas encore été modifiés;

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ils ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Parts sociales

L'assemblée prend acte de la cession par Monsieur Stéphane Mantovani de ses 30 parts sociales à Monsieur Christophe Hahn, ci-avant plus amplement qualifié, ici présent et qui accepte, qui devient dès lors l'associé unique de la société.

Pour autant que de besoin, Monsieur Hahn, considéré cette fois en sa qualité de gérant unique de la société, reconnaît que la cession intervenue lui a été dûment signifiée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Hahn, S. Mantovani, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2008. Relation: CAP/2008/222. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008026929/225/37.

(080026646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.623.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BRE/FRANKFURT II MANAGER S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027556/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Carestel Motorway Services N.V. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6601 Wasserbillig, Aire de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 82.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027124/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04834. - Reçu 94 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Softness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.898.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008027198/6390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03409. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 à Luxembourg que la démission des administrateurs suivants est acceptée, avec effet au 12 juin 2006:

- Monsieur Rob Ten Heggeler, domicilié à NL-3011 GB Rotterdam, 555, Blaack;
- Monsieur Tony Bouckaert, domicilié à B-8553 Otegem, 14, Zolderstraat.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé et ratifié la nomination de Monsieur Jean Pfeiffenschneider domicilié à L-2250 Luxembourg, 66, avenue du X Septembre aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 mai 2006, pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a approuvé et décidé la nomination de Monsieur Pim Van Den Heuvel, domicilié à NL-3731 AK De Bilt, 126, Groenekansweg, aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 janvier 2007, pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Sont dès lors administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Yves Stein;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Albert Van Gaalen;
- Monsieur Jean Pfeiffenschneider;
- Monsieur Pim Van Den Heuvel.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027262/321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Altrotech S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 49.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027203/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01477. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Cabrillo Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.388.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027217/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10380. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.339.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 janvier 2008

- La démission de M. Russell Perchard en tant que gérant a été acceptée avec effet au 21 décembre 2007.
- La démission de M. Pascal Leclerc en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 21 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.
- Mme Stéphanie Leclerc, née le 8 février 1976 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Brian McMahon

M. Donald Buggy

M. Jean-Louis Camuzat

M. James Joseph Parkinson

Mme Stéphanie Leclerc.

Pour INM HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027264/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027237/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03775. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027238/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03776. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Socara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027239/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03780. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Property Investors Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 133.354.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 23 janvier 2008

1. Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. Monsieur Steve van den Broek, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Karel Heeren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPERTY INVESTORS LUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008027581/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Socara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027240/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03779. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Engelhorn S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027241/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03777. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Art Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 110.280.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 novembre 2007 que:

- Le nombre d'administrateur de la société est porté de 3 à 4.
- Monsieur Benjamin Bertrand, résidant à F-88330 Domevre sur Durbion, 3, rue de la Tuilerie, est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011.
Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027261/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 89.470.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscribed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 17.652,

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 11, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is, as of today the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of EEC EUROPEAN EMISSIONS CONTROL S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 152, avenue de X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.470, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) on October 14, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1683 of November 25, 2002.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (€ 12,400.-), represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-four Euro (€ 124.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change the nominal value of the shares to have them at one Euro (€ 1.-) each, and so that the Company's share capital will be fixed at twelve thousand four hundred Euro (€ 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The sole shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company, to give them the following content:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is to perform all services, the purchase, the sale, the import, export, the maintenance of all equipments relating to the recovery of gasoline vapors and of all similar methods in this fields and particularly in the field of chemical and petrochemical industry.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial, financial, movable or real estate operations which may directly or indirectly be deemed in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EEC EUROPEAN EMISSIONS CONTROL S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (€ 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing directors.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of the managing director or the sole signature of any other members of the board of manager, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to the present article.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not

opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed will amount to two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.652,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est, à ce jour, la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EEC EUROPEAN EMISSIONS CONTROL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 152, avenue de 10 Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.470, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1683 du 25 novembre 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

III. L'associée unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales à un euro (€ 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la Société sera fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide de procéder à la refonte entière des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de tous services, l'achat, la vente, l'import, l'export, la maintenance, l'amélioration de tous équipements ayant trait à la récupération de vapeurs d'essence et de toutes méthodes semblables dans ces domaines et plus spécialement dans le secteur de l'industrie chimique et pétrochimique.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui soient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3 . La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination EEC EUROPEAN EMISSIONS CONTROL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de l'administrateur délégué, ou par la signature unique de tout autre membre du conseil de gérance, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance en vertu du présent article.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16 . Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4125. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027694/211/334.

(080028139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 janvier 2008

- La démission de M. Russell Perchard en tant que gérant, a été acceptée avec effet au 21 décembre 2007.
- La démission de M. Pascal Leclerc en tant que gérant, a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 21 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.
- Mme Stéphanie Leclerc, née le 8 février 1976 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Brian McMahon

M. Donal Buggy

Mme Stéphanie Leclerc.

Pour INM LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027265/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Eurasia Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 310.125,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.145.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 janvier 2008

- La démission de M. Russell Perchard en tant que gérant a été acceptée avec effet au 21 décembre 2007.
- La démission de M. Pascal Leclerc en tant que gérant a été acceptée avec effet au 14 janvier 2007.
- M. Brian Mc Mahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 21 décembre 2007 et pour une période illimitée.
- Mme Sabina Craciunescu, née le 16 mars 1976 à Timisoara (Roumanie), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée gérant avec effet au 14 janvier et pour une période illimitée.

Pour EURASIA BEVERAGES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027267/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

My Tego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 115.801.

—
L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Arnaud Richard, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 3, rue Jacques Offenbach.
- 2) Monsieur Xavier Richard, administrateur de sociétés, demeurant à F-75001 Paris, 8, rue Thérèse.

- 3) Monsieur Benoît Gendron, administrateur de sociétés, demeurant à F-78000 Versailles, 2, allée Pierre de Coubertin.
- 4) Monsieur Gilles Negrel, administrateur de sociétés, demeurant à F-75012 Paris, 233, rue de Charenton.
- 5) Monsieur Patrick Liedot, administrateur de sociétés, demeurant à F-78670 Médan, 80, rue de Vernouillet.
- 6) Monsieur Yves Benoit, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 59, avenue Kleber.
- 7) Monsieur Alain Falourd, administrateur de société, demeurant à NY.11542 USA (85), 20, Pembroke Drive Glen Cove.
- 8) Monsieur Robert Trussell Jr, administrateur de société, demeurant à KY.40511 USA, 1713 Jaggie Fox Way Lexington.
- 9) Monsieur Yves Elsen, administrateur de société, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.
- 10) La SARL HUGUENANT PARTICIPATIONS, ayant son siège social à F-75016 Paris, 4, avenue Jules Janin, inscrite au Registre de Commerce de Paris, sous le numéro B 353 338 528.

Les comparants sub 2) à 10) tous ici représentés par Monsieur Arnaud Richard, en vertu de neuf procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société MY TEGO S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1256 du 29 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 28 mars 2007.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois cents euros (300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de treize mille cent euros (13.100,- EUR) représenté par cinq cent vingt-quatre (524) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) au montant de treize mille quatre cents euros (13.400,- EUR) par l'émission de douze (12) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission d'un montant de six mille neuf cent soixante-quinze euros (6.975,- EUR) par part sociale.

Souscription - Libération

Les douze (12) parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Alain Falourd, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, lequel déclare souscrire dix (10) parts sociales nouvelles

- Monsieur Yves Elsen, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, deux (2) parts sociales nouvelles.

Toutes les parts sociales ont été libérées moyennant un apport en espèces d'un montant de trois cents euros (300,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six mille neuf cent soixante-quinze euros (6.975,- EUR) par part sociale, correspondant à un montant total à verser dans le compte prime d'émission de quatre-vingt-trois mille sept cents euros (83.700,- EUR), de sorte que le montant total de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille quatre cents euros (13.400,- EUR) représenté par cinq cent trente-six (536) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Richard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, LAC/2008/2852. — Reçu 420 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008027699/220/64.

(080028199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.